

<b>CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'OISE</b>
---

**ARRETE DU PRESIDENT**

**LISTE D'APTITUDE  
D'ACCES AU GRADE D'ATTACHÉ TERRITORIAL  
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

**Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise,**

Vu le Code des Communes,

Vu les Lois des 13 Juillet 1983, 26 Janvier 1984 et 13 Juillet 1987 sur la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n°87.1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux,

Considérant les quotas de promotion interne,

Considérant les soixante-deux dossiers présentés pour l'accès à ce grade,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie A rendu le 31 mars 2011.

**ARRÊTE**

**Article 1er :** Figurent sur la liste d'aptitude au grade d'Attaché territorial, par voie de promotion interne, les six agents territoriaux ci-après :

<b>NOM ET PRÉNOM DE L'AGENT</b>	<b>COLLECTIVITÉ</b>
BONNAIRE Christiane	MAIRIE de FROCOURT
BORGOO Odile	MAIRIE de FITZ JAMES
BOUVIER-LANGLLET Frédéric	MAIRIE de SENLIS
DELOISON Pierrette	MAIRIE de SAINT AUBIN SOUS ERQUERY
DUMETZ Delphine	MAIRIE de CLAIROIX
LANGLOIS Catherine	MAIRIE de CATENOY

**Article 2ème** : L'inscription sur liste d'aptitude est valable un an, renouvelable deux fois sur demande écrite de l'agent, un mois avant le terme de la première inscription.

**Article 3ème** : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 4ème** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Oise
- Mesdames, Messieurs les Maires et Présidents ayant présentés des dossiers de candidature

Fait à Beauvais, le 1<sup>er</sup> avril 2011

  
LE PRESIDENT,  
A.VASSELLE



<b>CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'OISE</b>
---

**ARRETE DU PRESIDENT**

**LISTE D'APTITUDE  
D'ACCES AU GRADE D'INGENIEUR TERRITORIAL  
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

**Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise,**

Vu le Code des Communes,

Vu les Lois des 13 Juillet 1983, 26 Janvier 1984 et 13 Juillet 1987 sur la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 90-126 du 09 février 1990 portant statut particulier du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux,

Considérant que les quotas départementaux n'autorisent qu'une nomination par voie de promotion interne dans le cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux,

Considérant les cinq dossiers présentés pour l'accès à ce grade,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie A rendu le 31 mars 2011.

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Figure sur la liste d'aptitude au grade d'Ingénieur territorial, par voie de promotion interne, l'agent territorial ci-après :

NOM ET PRÉNOM DE L'AGENT	COLLECTIVITÉ
VERMEULEN Christèle	MAIRIE de MOUY

**Article 2ème** : Est réinscrit sur la liste d'aptitude au grade d'Ingénieur territorial, par voie de promotion interne, l'agent territorial ci-après :

NOM ET PRÉNOM DE L'AGENT	COLLECTIVITÉ
BOMPAIS Dominique	MAIRIE de NOYON

**Article 3ème** : L'inscription sur liste d'aptitude est valable un an, renouvelable deux fois sur demande écrite de l'agent, un mois avant le terme de la première inscription.

**Article 4ème** : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5ème** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Oise
- Mesdames, Messieurs les Maires et Présidents ayant présentés des dossiers de candidature

Fait à Beauvais, le 1<sup>er</sup> avril 2011

  
LE PRÉSIDENT,  
A.VASSELLE

